



**CONCOURS EXTERNE DES 22, 23 ET 24 JANVIER 2014
POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT : 4)

OPTIONS A, B, C et D

OPTION A : page 2

OPTION B : page 2

OPTION C : page 2

OPTION D : page 2

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'option dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

L'usage de la calculatrice, d'un convertisseur, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit. **Toute fraude ou tentative de fraude** constatée par la commission de surveillance **entraînera l'exclusion du concours.**

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure.**

Le présent document comporte 2 pages numérotées.

**AU CHOIX DU CANDIDAT, CE CHOIX AYANT ÉTÉ PRÉCISÉ LORS DU DÉPÔT
DE LA DEMANDE D'ADMISSION À CONCOURIR**

*** * ***

**OPTION A : DROIT CONSTITUTIONNEL, DROIT ADMINISTRATIF ET
LIBERTÉS PUBLIQUES**

Les autorités administratives indépendantes : apparition d'un 4ème pouvoir indépendant et irresponsable ?

OPTION B : INSTITUTIONS, DROIT ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Quels sont le bilan et les enjeux de la politique régionale européenne ?

OPTION C : DROIT DES AFFAIRES

La procédure de redressement judiciaire : une chance ou un leurre pour les entreprises en difficulté ?

OPTION D : DROIT PÉNAL

Les moyens juridiques de la lutte contre la récidive sont-ils pertinents ?
